



Jour de repos mis volontairement un jour férié

Par Tom974

Bonjour,

Moi ainsi que ma cinquantaine de collègues avons la surprise de voir sur notre planning que nous serons tous de repos le 11 novembre. Nous travaillons du lundi au samedi avec un jour de repos différent pour tous dans la semaine. Certains auront le lundi quand d'autres auront le mardi etc... jusqu'au samedi. Chaque semaine le jour de repos change pour tout le monde ce qui fait que nous pouvons maintenir notre activité sans baisse de personnel. Ces rotations ont toujours été comme cela, mais la pour la semaine du 11 novembre nous serons tous de repos le 11.

Par kang74

Bonjour

Dans la mesure où vous n'avez pas de jours de repos fixe il n'est pas illégal de faire tomber votre jour de repos sur un jour férié .

L'important est de le savoir en respectant le délai de prévenance de 7 jours.

Sachez que le seul jour férié garanti est le 1er Mai et que votre convention collective peut amener des précisions sur les autres jours fériés .